

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 4 avril 2023**

**Étaient présents** : M. FOUILLOUX, Mme GROSROYAT, M. RIVIERE, Mme DE SAEVER, M. BILLARD, M. LAGREZE, Mme GERVIER, Mme LECOMPTE, M. FERNANDEZ, Mme HUDRY, Mme LABRUNIE, Mme AUBERTIN, M. MONTANARI, Mme GOLLIET, M. RENAUT

**Était(ent) absent(s) excusé (s)** :

M. GUYONDET

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

M. LAFONT : pouvoir à Mme LABRUNIE

**Étai(en)t absent(s)** :

M. BADRE

-----

**1°) Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 7 mars

**2°) Administration Générale :**

- a) Installation de Monsieur Vincent RENAUT en remplacement de Madame Patricia CRETTON

**3°) Finances – Economie**

- a) **Etat des factures**
- b) **Approbation du compte administratif 2022**
- c) **Approbation du compte de gestion 2022**
- d) **Affectation du résultat**
- e) **Vote des contributions directes 2023**
- f) **Approbation du budget primitif 2023**
- g) **Bilan Energétique - Audit des bâtiments communaux – Convention avec la SIEA**

**4°) Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 30 mars
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 7 mars
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

**5°) Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Compte-rendu de commission / informations diverses

**6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Compte-rendu du conseil d'école du 23 mars / Informations diverses
- b) **Approbation du nouveau PEDT**

**7°) Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

**8°) Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

**9°) Ecologie – Participation citoyenne**

- a) ECOLOGIE : compte-rendu de la réunion du 21 mars
- b) CITOYENNETE : informations diverses

**10°) Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 22/03/2023
- b) Compte rendu des différentes commissions

**11°) Questions/informations diverses**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point sous « Finances » pour la vente d'une remorque. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La séance est ouverte, il est 19h00.

**1°) Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 15 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. Henri FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 7 mars : Le PV est approuvé à l'unanimité.

**2°) Administration Générale :**

- a) Installation de Monsieur Vincent RENAUT en remplacement de Madame Patricia CRETTON : Monsieur le Maire rappelle la démission de Madame Patricia CRETTON (liste minoritaire). Afin de la remplacer, Monsieur Vincent RENAUT, le suivant sur la liste minoritaire, a été contacté et il a accepté la fonction de conseiller municipal. Il est donc procédé à son installation. M. RENAUT se présente aux conseillers, qui à leur tour se présentent à lui. Il s'excuse de devoir quitter la séance et la quitte avant l'étude du point n°3.

**3°) Finances - Economie :**

- a) **Etat des factures** : Ce document n'appelle aucune remarque particulière.
- b) **Approbation du compte administratif 2022** : Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Pierre FOUILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, accepte à l'unanimité, sans la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat clôture exercice 2021	Part affectée à invest.2022	Résultat exercice 2022	Résultat de clôture 2022
<b>Investissement</b>	+ 1 603 254.15€		- 619 048.04€	+ 984 206.11€
<b>Fonctionnement</b>	+ 646 275.59€		+ 1 547 525.70€	+ 2 193 801.29€
<b>TOTAL</b>	+2 249 529.74€		+ 928 477.66€	+ 3 178 007.40€

- c) **Approbation du compte de gestion 2022** : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d) **Affectation du résultat** : Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FOUILLOUX, Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :
  - Un excédent de fonctionnement de = 2'193'801.29€
  - Un déficit de fonctionnement de = 0décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A) <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 1'547'525.70€
B) <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 646'275.59€
<b>C) Résultat à affecter</b>	+ 2'193'801.29€
D) Solde d'exécution d'investissement	
D001 (besoin de financement)	- 0€

R001 (excédent de financement)	+ 984'206.11€
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	+ 1'198'257.00€
Excédent de financement	0€
<b>Besoin de financement F</b>	<b>= D + E</b> <b>1'198'257€</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>+ 2'193'801.29€</b>
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	551'832€
2) H Report en fonctionnement R002	
	<b>1'641'969.29€</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	

e) **Vote des contributions directes 2023** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le budget primitif 2023 a été préparé sans augmentation d'impôts et que les taux de contributions directes restent inchangés pour 2023, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23.64 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **42.68 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **12.29 %**.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

f) **Approbation du budget primitif 2023** : Monsieur le Maire présente le projet du budget primitif 2023 qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement : **4 338 598 €**
- Investissement : **4 067 200 €**

Le Conseil Municipal accepte le BP 2023 par 15 voix pour et une abstention (M. LAFONT).

g) **Bilan Energétique - Audit des bâtiments communaux – Convention avec la SIEA** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la connaissance, de la gestion et de la rénovation du patrimoine bâti de la commune, le SIEA propose un service d'économe de flux. Ce service permet de mutualiser entre plusieurs collectivités un poste de technicien spécialisé dans le suivi et la rénovation énergétique des bâtiments. En plus d'une mission de base permettant de faire l'inventaire et l'analyse des consommations énergétiques du parc bâti, des missions supplémentaires optionnelles sont disponibles comme le bilan énergétique d'un bâtiment, l'accompagnement au décret « éco-énergie tertiaire », l'accompagnement à un projet de rénovation, etc. Dans ce cadre, une convention doit être signée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au service économe de flux du SIEA pour un montant total de cotisation de 1.66 € HT/an/hab, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

h) **Vente d'une remorque à un particulier** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune ne se sert plus d'une vieille remorque, et qu'un administré a fait une proposition de rachat de 100€. Le Conseil accepte à l'unanimité.

#### 4°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission du 30 mars

• **Déclarations préalables**

- Mme HOMINAL M., Rue des Rocailles : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. MARKHAM T., Rue des Alpes : abri de jardin = avis favorable
- M. WALKOWSKI L., Chemin des Borrax : clôture et portail = avis défavorable
- M. DJENIDI F., Route Blanche : clôture, portail et portillon = avis favorable
- M. BOUTILLON H., Rue des Pommeries : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. MARKARIAN M., Rue des Frênes : abri de jardin = avis défavorable
- M. TUNCA A., Rue des Alpes : panneaux solaires = avis favorable
- M. BOUJIDA A., Rue des Alpes : panneaux solaires = avis favorable

- **Permis de construire**
  - //
  - b) Dossiers acceptés depuis le 7 mars
  - **Déclarations préalables**
  - M. MOSER A., Rue du Jura, pour installation photovoltaïque
  - M. SOUCHON O., Rue des Jardins de Segny, pour installation photovoltaïque
  - M. MOENNE-LOCCOZ T., Chemin du Trop Plein, pour porte-fenêtre en baie vitrée
  - M. DURAFFOURD D., Route des Rosellets, pour panneaux solaires
  - M. GERLIER A., Rue de la Velle, pour division parcellaire (1 lot)
  - **Permis de construire**
  - //
  - **Dossiers refusés**
  - M. WALKOWSKI L., Chemin des Borrax, pour clôture et portail = non-respect art. UG8
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 7 déclarations sont présentées pour laquelle la commune n'exercera pas son droit de préemption.

#### 5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) **Compte-rendu de commission/Informations diverses** :
- Construction nouvelle école : une réunion APS a été fixée au 5 avril
  - Les travaux de la Rue du Journans sont reportés en raison de travaux pour la fibre programmés par le SIEA
  - La plateforme (parking et bornes de recharge) a été réalisée. Il reste à procéder aux branchements pour les bornes
  - Résidence Séniors : le problème de reprise de la voie du lotissement Le Fontaillon n'est toujours pas réglé. M. le Maire et Mme DE SAEVER ont reçu 2 sociétés intéressées par le projet.
  - Mme AUBERTIN demande des explications sur la présence de tas de terre Place des Tilleuls. M. RIVIERE de répondre que 4 places de parking vont être réalisées ainsi que l'engazonnement de la Place.

#### 6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) **Compte-rendu du conseil d'école du 23 mars** : le compte-rendu est disponible en mairie.
- b) **Approbation du nouveau PEDT** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu d'approuver le PEDT pour les activités périscolaires par la signature d'une convention. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Segny, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui. Ce PEDT a pour objectifs de :
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant en répondant au mieux à ses besoins,
  - Accompagner l'enfant à devenir un citoyen de demain,
  - Faire du centre de loisirs un lieu d'échange et de vie de notre commune,
  - Sensibiliser à la préservation de notre lieu de vie et de l'environnement.
- Il est approuvé à l'unanimité.

#### 7°) Commission Informatique – CLAC

- a) INFORMATIQUE = le dossier est toujours en cours, rien à signaler pour l'instant.
- b) CLAC =
- La Journée de la Femme a rassemblé 47 personnes dans une ambiance très sympathique.
  - Les décorations de Pâques ont été installées.
  - L'association BULLE ROSE remercie la commune pour la mise à disposition de la salle des associations.
  - Suite à la réunion de la commission ETIC de l'agglomération, une activité BD va être proposée à l'école.

#### 8°) Affaires sociales et CCAS

a) Informations diverses : Rien à signaler

9°) **Ecologie – Citoyenneté**

a) **ÉCOLOGIE** : compte-rendu de la réunion du 21 mars.

- Le nettoyage de Printemps du 1<sup>er</sup> avril a rassemblé une vingtaine de personnes malgré la pluie. Le constat est qu'il y a toujours autant de déchets partout. Mme LECOMPTE propose qu'une dizaine de pinces soient achetées pour l'année prochaine.

b) **CITOYENNETÉ** : Rien à signaler

10°) **Communauté d'agglomération**

a) Compte-rendu du conseil communautaire du 22/03/2023 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.

b) Compte-rendu des différentes commissions :

- Finances
- ETIC
- Environnement
- Régie Eaux Gessiennes
- Association Communes Forestières

11°) **Questions/informations diverses**

- Mme GOLLINET soulève le problème de la vitesse excessive Route de Versonnex.
- M. BILLARD informe que le Sou des Ecoles organise une bourse enfantine le 13 mai et un vide-grenier le 14 mai.

**Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 2 mai 2023 à 19h, salle des associations.**

**Séance levée à 21h00**